



Besoin d'aide pour récupérer le droit de visite ou de garde alter

Par **zeb30**, le **18/02/2013** à **17:33**

Bonjour,
je suis totalement perdu. Je suis séparé de mon ex femme, nous étions ni pacsé ni marié. Nous avons un petit garçon de 6 ans. Nous avons comme un accord décidé la garde alternée mais sans jugements officiel, mon avocate étant tout de même au courant! Cette situation n'a malheureusement pas duré longtemps. Elle a refusé de me le donner comme convenu ce dimanche-ci (le 17/02), elle m'a avoué qu'elle avait quelqu'un et qu'elle demanderait la garde exclusive de notre fils et que du coup je ne l'aurai pas dimanche. Mon avocate m'a suggéré de me présenter au domicile de mon ex femme avec un témoin, du coup j'ai pris mon père. Lorsque j'ai tapé à la porte, je l'ai entendu crier après mon fils pour qu'il n'aille pas ouvrir la porte. Mon fils savait bien que je venais le chercher. Mon ex femme m'a ouvert la porte, il y avait son nouveau compagnon à côté, soi-disant pour la protéger. Avec mon père nous n'avons pas trop compris! Puis elle s'est mise à devenir hystérique en me disant que je n'aurai plus mon fils jusqu'à ce qu'on passe aux juges des affaires familiales (demande qu'elle a faite derrière mon dos peu de temps après être parti de la maison). Du coup on est reparti avec mon père, j'avais le cœur déchiré par rapport à mon fils qui pleurait dans l'appartement de sa mère. J'ai appris aujourd'hui qu'elle n'était pas allée au travail (je le sais car nous travaillons dans le même établissement Super U), elle n'a pas mis mon fils à l'école. Elle m'accuse de l'avoir roué de coups lorsque je suis allé récupérer mon fils dimanche avec mon père, chose totalement fautive! Chaque jour elle m'en fait une de plus! Je ne sais plus quoi faire, mon fils me manque beaucoup, en continuant comme ça elle va le perturber. Aidez-moi que dois-je faire, je suis perdu. Merci d'avance pour votre réponse.

Par **cocotte1003**, le **18/02/2013 à 18:11**

Bonjour, tant qu'il n'y a pas de jugement, il n'y a pas de droit de visite d'imposé donc votre ex peut refuser de vous présenter l'enfant. de meme pas de jugement = pas de pension alimentaire. Il va falloir à votre ex la preuve que vous l'avez violenté sinon sa plainte (si plainte il y a) va très certainement être classée sans suite. Etes vous sûre qu'elle a saisi le JAF ? il ne faut jamais rester sans jugement, lorsque l'on est d'accord, il faut faire un accord amiable ECRIT et le faire entériner par le jaf. Peut-être pourriez vous encore trouver un accord, commencez par lui envoyer une LRAR en lui faisant des propositions (garde, visite, pension....) cela marquera toujours votre bonne volonté, cordialement

Par **zeb30**, le **18/02/2013 à 19:00**

merci pour votre réponse

Par **ikares**, le **18/02/2013 à 19:30**

bonjour. vous pouvez saisir le jaf en référé (voir votre avocat) ou présentez vous directement à l'accueil du tribunal de grande instance de votre lieu de résidence et demandez un formulaire de requête en référé, dans lequel vous exposez succinctement la situation et demandez la reprise des droits de visite.
bon courage. cordialement

Par **zeb30**, le **19/02/2013 à 22:06**

Bonjour, les soucis ne font qu'empirer. Je désespère vraiment je viens de recevoir la convocation du JAF pour la fin du mois. Je viens d'apprendre par mon patron que mon ex femme est en arrêt maladie pour soi disant violence. Elle est allée porter plainte contre moi à la gendarmerie pour coup et blessure. Elle a des bleus au bras et a dit que c'est moi qui l'avais violentée, ce qui est faux mon père et témoin. Elle est ignoble, je l'ai jamais vue aussi hystérique, j'ai peur pour mon fils. Mon avocate m'a conseillé une enquête sociale. Je veux vraiment récupérer mon fils, il me manque trop, il ne va plus à l'école depuis hier donc je ne peux plus le voir ! Aidez moi SVP merci !

Par **zeb30**, le **20/02/2013 à 19:20**

Bonjour comme je suis convoqué au JAF ça ne sert à rien que je fasse une demande de mon côté non ? Et pour le mensonge de mon Ex femme comment puis-je récupérer mon enfant, je sens que je vais me faire avoir, je ne pourrai plus voir mon fils, je suis vraiment malheureux, elle réclame la garde exclusive ! je ne sais plus quoi faire.

Par **cocotte1003**, le **21/02/2013** à **08:19**

bonjour,non cela ne sert à rien de saisir le jaf de votre coté. préparez votre dossier en incluant des preuves de votre participation à l'éducation de votre enfant et de la mise en place d'une garde alternée jusqu'à présent. Restez calme, votre femme peut demander ce qu'elle veut (tout comme vous) de là à ce que se soit accepté c'est autre chose, cordialement

Par **zeb30**, le **21/02/2013** à **23:24**

merci beaucoup pour vos conseils.

Par **zeb30**, le **05/03/2013** à **15:46**

Je suis content car le jaf c'est rendu compte des mensonges de mon ex femme! tout commence à rentrer dans l'ordre, mais surtout j'ai pu récupérer mon fils pendant les 2 semaines de vacances ! merci beaucoup à tous.